



**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**Identificateur de produit**

Flex 310 M, 2 composants, résine

**Désignation commerciale**

133051

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/du mélange**

Matériaux d'étanchéité

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant**

Weicon GmbH

Königsberger Straße 255

D-48157 Münster

Téléphone: +49 (0) 251 9322 - 0

Téléfax: +49 (0) 251 9322 - 244

info@weicon.de

www.weicon.de

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de

**Fournisseur**

WEICON Inc.

20 Steckle Place, Unit 20

- Kitchener, Ontario N2E 2C3

Téléphone: 519 896 5252

Téléfax: 519 896 5254

info@weicon.ca

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 0 11 49 178 433 74 34 (CONSULTANK Lutz Harder GmbH)

**SECTION 2: Identification des dangers**

**Classification de la substance ou du mélange**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereuse dans le sens de la directive 1999/45/CE.

Préparation non dangereuse selon la directive 1999/45/CE .

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**Mélanges**

**Caractérisation chimique**

Une préparation non-dangereuse.

Adhésifs et scellants à 1 composant.

(élasticité permanente)

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance	Quantité
2768-02-7	Triméthoxyvinylsilane	1 - 19.9 %
22673-19-4	Dibutylbis(pentan-2,4-dionato-O,O') tin	0.1 - 1 %
52829-07-9	Séba! ate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	0.1 - 1 %

**Information supplémentaire**

Bien que le produit ne soit pas soumis à étiquetage, nous recommandons d'observer les consignes de sécurité

**SECTION 4: Premiers secours**

**Description des premiers secours**

**Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.



---

### **Après inhalation**

Mettre la victime à l'air libre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

### **Après contact avec la peau**

Enlever mécaniquement tout de suite.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

### **Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

### **Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion, boire suffisamment d'eau et consulter le médecin.

---

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Mousse stable aux alcools. Produits extincteurs en poudre . Dioxyde de carbone

### **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde et dioxyde de carbone.

Vapeurs nitreuses ( NOx )

### **Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### **Information supplémentaire**

Refroidir par vaporisation d'eau les zones menacées.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Veuillez à assurer une aération suffisante.

### **Les précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

---

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une ventilation adéquate.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### **Préventions des incendies et explosion**

Observer les règles générales de protection contre le feu.

#### **Information supplémentaire**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

### **Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

#### **Indications concernant le stockage en commun**

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.



---

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker au sec.

---

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **Paramètres de contrôle**

#### **Contrôles de l'exposition**

##### **Contrôle de l'exposition professionnelle**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

##### **Mesures d'hygiène**

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

##### **Protection respiratoire**

Non demandé sous utilisation appropriée.

En cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire

##### **Protection des mains**

Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, Epaisseur de la couche minimum 0,7 mm, Résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, Par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

##### **Protection des yeux**

Lunettes de protection

---

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Pâteux
Couleur:	Divers
Odeur:	Pratiquement inodore

Testé selon la méthode

#### **Modification d'état**

Point d'éclair:	n.a.
Limite inférieure d'explosivité:	n.d.
Limite supérieure d'explosivité:	n.d.
Densité (à 20 °C):	env. 1,7 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Insoluble

---

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### **Matières incompatibles**

Pas de réaction dangereuse connue.

### **Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde et dioxyde de carbone.

Gaz nitreux

### **Information supplémentaire**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

### **Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Irritation et corrosivité**

Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.



---

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

3-(2'-Aminoethylamino)-propyl triméthoxysilane

Des réactions d'allergie sont possibles.

**Données empiriques sur l'action sur l'homme**

Si manié de façon appropriée et en observant les règles générales de l'hygiène, on n'a pas pris connaissance de dommages à la santé.

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

---

**SECTION 12: Informations écologiques**

**Information supplémentaire**

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Éviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

---

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination**

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

---

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**Canadien TMD**

**Appellation réglementaire**

non réglementé

**Transport terrestre (ADR/RID)**

**Appellation réglementaire des**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**Nations unies:**

**Information supplémentaire**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

---

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**Réglementation canadienne**

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le RPC et la FTSS contient toute l'information exigée par le RPC.

**Inventaire LIS/LES**

Tous les composants sont sur la LIS.

**SIMDUT catégories**

SIMDUT: non réglementé

La classification de ce produit est conforme aux critères de danger des Règlements sur les produits contrôlés (RPC) et la FS contient tous les renseignements exigés par les RPC.

---

**SECTION 16: Autres informations**

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités. Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux. (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*